**CONTRIBUTIONS - GROUPE DE TRAVAIL SUR LA QUESTION DES DROITS DE L’HOMME ET DES SOCIETES TRANSNATIONALES ET AUTRES ENTREPRISES - « INVESTISSEURS, ESG ET DROITS DE L’HOMME ».**

PRESENTATION DE L’INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE(IPREBAD)

« Ne laisser personne de côté » !

L’initiative de Promotion de l’éducation des Batwa pour le Développement Durable (IPREBAD) est une organisation à but non lucratif agréée sous l’Ordonnance Ministériel **No1526 du 18/10/2017.**

**Mission, but et objectif**

L’IPREBAD a pour objectif de moderniser les métiers traditionnels de la communauté des Batwa, Créer des centres de Formation techniques multidisciplinaire, renforcer les capacités des Batwa sur la vie en communauté, ouvrir des musées équipés en outils et coutumes traditionnels, multiplier des centres de formation des enfants Batwa non scolarisés, initier la jeunesse sur les opportunités de création des emplois, éduquer les jeunes Batwa à la sexualité, la santé de la reproduction l’éducation et la protection des enfants en général, des enfants Batwa en particulier ainsi que les familles, jeunes et femmes qui sont dans la situation de vulnérabilité à retrouver leur confort et leur bien-être.

**Sa mission**

Sa mission est de renforcer le respect des droits de l'enfant au sein des familles et des communautés indigènes et de protéger les enfants contre toutes les formes de violence. Pour les jeunes et femmes Batwa l’IPREBAD a la mission de renforcer leurs capacités entrepreneuriales pour leur autonomisation socio-économique et changement de mentalité et pour leur développement durable et intégral.

**La Vision**

La vision de l’IPREBAD est celle des enfants, des jeunes et des femmes burundaises de toutes les communautés autonomes qui vivent en paix, dans un environnement protecteur, capables de jouir de leurs droits, pour mener une vie saine, équilibrée et plus digne. Nous voulons construire un monde de justice sociale et d'espoir pour tous.

**Valeurs**

Humanité, Compassion, Responsabilité, Empathie,

Honnêteté, Respect, Justice, L’équité, L’Amour et Liberté.

**DOMAINES D’INTERVENTION DE L’IPREBAD**

###### L’IPREBAD Intervient dans tous les secteurs qui constituent les activités socio-économiques et socio-culturelles du Burundi, ils sont ainsi comme :

###### Sensibilisation et mobilisation communautaire,

###### Agriculture/Élevage

**Santé, Education, Culture et Action Sociale**

**Environnement et Changement climatique**

**Activités économiques et Formation professionnelle en divers métiers**

**Droits humains et Gouvernance**

**Femmes et Jeunesse**

**Ecoute, Orientation.**

**I. Générales**

1.*Qu'entendez-vous par une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) dans la finance ? Comment les normes et cadres relatifs aux droits de l'homme sont-ils pris en compte par les investisseurs, le cas échéant, dans le cadre de l'ESG ?*

**Contribution.**

L'approche ESG dans la finance fait référence à l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement. Cela signifie que les investisseurs prennent en compte non seulement les aspects financiers d'une entreprise, mais aussi son impact sur l'environnement, la société et sa gouvernance.

En ce qui concerne les normes et cadres relatifs aux droits de l'homme, ils sont également pris en compte dans le cadre de l'approche ESG. Les investisseurs peuvent évaluer comment une entreprise respecte les droits de l'homme dans ses opérations et ses relations avec les parties prenantes. Ils peuvent utiliser des normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour guider leur évaluation.

Il est important de noter que tous les investisseurs n'intègrent pas nécessairement les droits de l'homme dans leur approche ESG. Cependant, de plus en plus d'investisseurs reconnaissent l'importance de ces normes et cherchent à investir dans des entreprises qui respectent les droits de l'homme.

2.*Quels sont les principaux types d'investisseurs qui utilisent des approches ESG, par exemple, dans la prise de décision ou les engagements ? Sur quelle base prennent-ils des décisions en matière de droits de l'homme, de changement climatique et d'autres questions connexes* ?

**Contribution.**

Les approches ESG sont utilisées par différents types d'investisseurs, tels que les fonds d'investissement, les banques, les compagnies d'assurance et les fonds de pension. Ces investisseurs intègrent les critères ESG dans leurs décisions d'investissement et leurs engagements pour prendre en compte l'impact environnemental, social et de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.

Maintenant, en ce qui concerne les décisions en matière de droits de l'homme, de changement climatique et d'autres questions connexes, les investisseurs se basent sur différentes sources d'information. Ils peuvent utiliser des rapports de durabilité des entreprises, des évaluations externes réalisées par des agences spécialisées, des normes internationales telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que des indices et classements ESG.

Ces informations leur permettent d'évaluer comment les entreprises gèrent les questions liées aux droits de l'homme, au changement climatique et à d'autres problématiques connexes. Ils prennent ensuite leurs décisions d'investissement en fonction de ces évaluations. Il est important de noter que chaque investisseur peut avoir ses propres critères et méthodologies pour évaluer ces questions.

II. **L'obligation de l'État de protéger les droits de l'homme**

1.*Quels sont les mécanismes et réglementations nationaux, régionaux et internationaux qui existent pour promouvoir ou restreindre l'investissement/le financement en utilisant une approche ESG qui prend en compte les droits de l'homme et comment s'alignent-ils sur les Principes directeurs ?*

**Contribution.**

Au niveau national, de nombreux pays ont mis en place des réglementations et des lois pour promouvoir l'investissement durable et responsable. Par exemple, certains pays exigent que les entreprises cotées en bourse divulguent des informations sur leur performance ESG, y compris leur impact sur les droits de l'homme. D'autres pays ont adopté des réglementations spécifiques pour les fonds d'investissement qui souhaitent intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Au niveau régional, des organisations telles que l'Union européenne ont également pris des mesures pour promouvoir l'investissement durable. Par exemple, l'UE a adopté une réglementation appelée la Taxonomie de l'UE, qui définit les critères pour déterminer si une activité économique est environnementalement durable. Cette réglementation vise à orienter les investissements vers des activités qui contribuent à la transition vers une économie durable.

Au niveau international, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme jouent un rôle clé dans l'alignement des réglementations sur les droits de l'homme et l'approche ESG. Ces principes fournissent un cadre pour les entreprises afin de respecter les droits de l'homme dans leurs opérations et leurs relations avec les parties prenantes. De nombreux pays et organisations se réfèrent à ces principes lorsqu'ils développent leurs réglementations et politiques liées à l'investissement durable.

Il est important de noter que les réglementations et les mécanismes varient d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Chaque pays a sa propre approche en matière d'investissement durable et de respect des droits de l'homme. Cependant, il existe des efforts internationaux pour promouvoir une approche cohérente et alignée sur les Principes directeurs.

2.*Dans quelle mesure les réglementations actuelles garantissent-elles une information et une divulgation adéquates pour les investisseurs qui adoptent une approche ESG pour comprendre l'impact des entreprises sur les droits de l'homme ?*

**Contribution.**

Les réglementations actuelles visent à garantir une information et une divulgation adéquates pour les investisseurs qui adoptent une approche ESG concernant l'impact des entreprises sur les droits de l'homme. Ces réglementations obligent les entreprises à divulguer des informations sur leurs pratiques en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne leur chaîne d'approvisionnement, leurs politiques et leurs mesures prises pour prévenir les atteintes aux droits de l'homme.

Les réglementations peuvent varier d'un pays à l'autre, mais de nombreuses juridictions exigent désormais des entreprises qu'elles fournissent des rapports de durabilité détaillés qui incluent des informations sur leur performance en matière de droits de l'homme. Ces rapports doivent être fiables, transparents et vérifiables, permettant aux investisseurs de prendre des décisions éclairées en matière d'investissement.

Il est important de noter que l'efficacité des réglementations dépend de leur application et de leur suivi. Les organismes de réglementation et les autorités de surveillance veillent à ce que les entreprises respectent les exigences de divulgation et prennent les mesures nécessaires pour prévenir les atteintes aux droits de l'homme. Cependant, il reste encore des défis à relever pour garantir une divulgation adéquate et une responsabilité accrue des entreprises dans ce domaine.

**III. Responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme**

1.*Dans quelle mesure les investisseurs sont-ils conscients de leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme ? Certains types d'investisseurs sont-ils plus susceptibles que d'autres d'aligner leurs pratiques sur les Principes directeurs ? Cela dépend-il du type d'investisseur ?*

**Contribution.**

Les investisseurs sont de plus en plus conscients de leur responsabilité en matière de respect des droits de l'homme. Ils comprennent que leurs décisions d'investissement peuvent avoir un impact sur les droits de l'homme et cherchent donc à intégrer ces considérations dans leurs pratiques d'investissement.

Cependant, il est important de noter que tous les types d'investisseurs ne sont pas également susceptibles d'aligner leurs pratiques sur les Principes directeurs. Certains investisseurs, tels que les fonds d'investissement socialement responsables et les investisseurs institutionnels, sont souvent plus enclins à prendre en compte les droits de l'homme dans leurs décisions d'investissement. Ces types d'investisseurs ont souvent des politiques spécifiques en matière d'investissement durable et de respect des droits de l'homme.

D'autres types d'investisseurs, tels que les investisseurs individuels ou les petits investisseurs, peuvent être moins conscients de leur responsabilité en matière de droits de l'homme. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas aligner leurs pratiques sur les Principes directeurs. De plus en plus d'initiatives éducatives et de sensibilisation sont mises en place pour informer tous les investisseurs sur l'importance de prendre en compte les droits de l'homme dans leurs décisions d'investissement.

En fin de compte, il est crucial que tous les investisseurs, quel que soit leur type, reconnaissent leur responsabilité envers les droits de l'homme et cherchent à aligner leurs pratiques sur les Principes directeurs. Cela contribuera à promouvoir un investissement durable et responsable qui tient compte de l'impact des entreprises sur les droits de l'homme.

2.*Dans quelle mesure les instruments internationaux, les institutions et les orientations qui promeuvent la DDH, tels que le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes de l'Équateur, les Principes de l'investissement responsable, l'Investor Alliance for Human Rights, Business for Social Responsabilité et d'autres entités, sont-ils efficaces pour sensibiliser les investisseurs et les autres entreprises à l'impact sur les droits de l'homme* ? Veuillez fournir des exemples de participation, d'intégration ou d'adhésion des investisseurs à ces instruments et organismes.

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative qui encourage les entreprises à adopter des pratiques durables et responsables, y compris le respect des droits de l'homme. De nombreuses entreprises à travers le monde ont adhéré à ce pacte et se sont engagées à respecter ses principes.

Les Principes de l'Équateur sont un ensemble de normes volontaires pour les institutions financières qui fournissent des lignes directrices pour l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les projets financés. Ces principes visent à promouvoir des pratiques durables et à atténuer les impacts négatifs sur les droits de l'homme.

Les Principes de l'investissement responsable sont une initiative mondiale qui encourage les investisseurs à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs décisions d'investissement. Ces principes incluent également le respect des droits de l'homme dans les pratiques d'investissement.

L'Investor Alliance for Human Rights est une coalition d'investisseurs qui s'engagent à respecter et à promouvoir les droits de l'homme dans leurs pratiques d'investissement. Cette alliance vise à sensibiliser les investisseurs sur l'importance de prendre en compte les droits de l'homme et à promouvoir des pratiques d'investissement responsables.

Business for Social Responsibility est une organisation qui travaille avec des entreprises du monde entier pour promouvoir la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises, y compris le respect des droits de l'homme. Cette organisation encourage les entreprises à intégrer des pratiques durables et éthiques dans leurs opérations.

Il existe de nombreux autres exemples d'organisations et d'initiatives qui promeuvent les droits de l'homme dans le domaine des investissements. Ces acteurs jouent un rôle crucial en sensibilisant les investisseurs, en fournissant des ressources et des outils, et en encourageant l'adoption de pratiques durables et responsables.

Par exemple, de nombreuses grandes entreprises du monde entier ont adhéré au Pacte mondial des Nations Unies et se sont engagées à respecter ses principes dans leurs opérations commerciales. Elles publient régulièrement des rapports de développement durable pour rendre compte de leurs actions en matière de droits de l'homme.

Les Principes de l'Équateur sont largement intégrés dans les pratiques des institutions financières. De nombreuses banques et institutions financières ont adopté ces principes et exigent que les projets qu'elles financent respectent certaines normes environnementales et sociales, y compris les droits de l'homme.

En ce qui concerne les Principes de l'investissement responsable, de nombreux investisseurs institutionnels, tels que les caisses de retraite et les fonds de pension, ont intégré ces principes dans leurs politiques d'investissement. Ils cherchent à investir dans des entreprises qui respectent les droits de l'homme et qui ont de bonnes pratiques de gouvernance.

L'Investor Alliance for Human Rights compte également de nombreux membres, notamment des fonds de pension, des gestionnaires d'actifs et des fondations. Ces investisseurs s'engagent à respecter les droits de l'homme dans leurs pratiques d'investissement et à promouvoir des pratiques responsables au sein de l'industrie financière.

Enfin, Business for Social Responsabilité travaille avec de nombreuses entreprises pour les aider à intégrer les droits de l'homme dans leurs opérations. De nombreuses grandes entreprises adhèrent à cette organisation et bénéficient de son expertise et de ses ressources pour améliorer leurs pratiques en matière de droits de l'homme.

Ces exemples montrent que de nombreux investisseurs s'engagent activement à respecter les droits de l'homme et à intégrer des considérations ESG dans leurs pratiques d'investissement. Cela témoigne d'une prise de conscience croissante de l'importance de ces questions dans le monde des affaires.

Si vous l’une ou l’autre question, veuillez nous informer sur ndihokubwayogervais4@gmail.com

Fait à Bujumbura le 298 Aout 2023

Par

GERVAIS NDIHOKUBWAYO

Directeur